



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-62640>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-62640**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20001759800034

Ville : Wasquehal cedex

Code postal : 59443

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 59

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_UpLfPcncGi

Identifiant interne de la consultation : 25-04

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M. Président Raoult

Numéro de téléphone du contact : +33 020664423

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Production des principales références concernant des prestations similaires à celles projetées dans le cadre du présent marché (3 dernières années)

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 07/07/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité territoriale

Critères d'attribution : Critère 1 : 60% pour les fournitures et des prestations Critère 2 : 25% pour les délais de livraison et des délais d'intervention Critère 3 : 10% pour la valeur technique de l'offre Critère 4 : 5% pour les aspects environnementaux S'agissant des critères de choix : Critère 1 : Au regard des éléments figurant à la simulation de commande. Critère 2 : Au regard des délais indiqués à la fiche conditions d'exécution. Il est décomposé en 2 sous-critères : Sous-critère 2.1 : 15% pour les délais de livraison. Sous-critère 2.2 : 10 % pour les délais d'exécution. Critère 3 : Au regard des éléments figurant au cadre de réponse et dans le mémoire technique joint à l'offre Critère 4 : Au regard des éléments figurant au cadre de réponse (des mesures mise en place au sein de son entreprise : politique de réduction des consommations d'énergies pour l'organisation des tournées par exemple, réalisation du bilan carbone, revalorisation des déchets des équipement mis au rebus par exemple, disposition de lutte contre la pollution, réduction des déchets).

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents pour la fourniture et la maintenance du matériel : variateurs, démarreurs et accessoires

Code CPV principal - Descripteur principal : 31600000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents pour la fourniture et la maintenance du matériel : variateurs, démarreurs et accessoires

Lieu principal d'exécution du marché : Différents Centres d'Exploitation Avesnelles, Beauvois-en-Cambrésis, Cassel, Biernes, La Gorgue, Urvillers, Le Quesnoy, Pecquencourt et le Centre de travaux et de maintenance d'Orchies

Durée du marché (en mois) : 96

Valeur estimée (H.T.) : 360000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 7 fois pour une durée d'un an chacune, sur décision expresse du SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade. Cette reconduction interviendra par courrier adressé au titulaire au moins deux mois avant le terme de la période annuelle en cours. 2)Durée des marchés subséquents : La durée des Marchés Subséquents sera indiquée dans les pièces constitutives des Marchés Subséquents. Les durées respecteront les articles R.2162-1 à R. 2162-12 du code de la commande publique et n'excéderont pas la date limite de validité de l'accord-cadre. 3)Le présent accord-cadre est mono-attributaire et s'exécute à la fois par l'émission de bons de commande et par la conclusion de marchés subséquents et sera conclu sans montant minimum et avec un maximum de 400 000 euro(s) H.T sur la durée totale du marché. Au-delà de ce plafond, la procédure prendra ses effets. A titre indicatif, le montant annuel estimé des dépenses est de 45 000 euros HT. Ce montant n'est pas contractuel. Le marché sera conclu sous la forme d'un accord cadre prévu à l'article 51 de la directive 2014/25/CE du 26 février 2014. Il s'exécutera par des bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6 du code de la commande publique et sous la forme de marchés simples pour les marchés subséquents en application de l'article R2162-8 du code de la Commande Publique. Il n'y aura qu'un seul attributaire. 4)Les variantes libres sont acceptées dans le respect des caractéristiques exigées dans le CCTP. Elles devront être détaillées et chiffrées dans un imprimé distinct. Elles devront avoir un intérêt technique et financier tant en investissement qu'en fonctionnement. 5)Visite pour les marchés subséquents : Selon les besoins des marchés subséquents, des visites pourront être organisées selon les modalités détaillées dans la lettre de

consultation de chaque marché subséquent. La lettre de consultation précisera le caractère obligatoire ou facultatif de la visite. Le titulaire de l'accord-cadre sera donc invité à prendre contact avec la personne désignée pour effectuer la visite. 6) Conformément à l'article R2151-12, la pondération peut être exprimée sous forme d'une fourchette avec un écart approprié. Dès lors, les fourchettes des critères retenus pour l'attribution des marchés subséquents sont : Critère 1 : Prix des fournitures et prestations : Fourchette de 40 à 60% Critère 2 : Délai(s) proposé(s) : Fourchette de 20 à 60% Les pondérations exactes seront précisées dans la lettre de consultation de chaque marché subséquent, sans que cela remette en cause l'ordre d'importance des critères énoncés ci-dessus.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/06/2025